

PHestival 2027 – Musique

Règlement définitif du concours photo

(version consolidée – 11 mars 2026)

Préambule

Afin de créer une dynamique culturelle et artistique à Philippeville durant la période estivale, le PHestival – Festival photo de Philippeville proposera, pour sa 5^e édition, une exploration photographique du thème « **Musique** », au sens le plus large.

Le PHestival 2027 se déroulera du **25 juin au 25 septembre 2027**.

Il est organisé par le Centre culturel de Philippeville, l'Office du Tourisme de Philippeville et la Ville de Philippeville, avec le soutien de partenaires institutionnels, associatifs et privés.

Depuis sa création, le PHestival bénéficie notamment du soutien de l'Enseignement pour Adultes et Formation Continue de Philippeville / Florennes (cours du soir) et de la firme Canon.

Le PHestival se compose :

- d'un concours photo ouvert à tous ;
- d'une soirée d'inauguration et de vernissage ;
- de plusieurs expositions, en intérieur et en extérieur ;
- de conférences, ateliers et événements partenaires.

1. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à toute personne physique, sans distinction de statut : amateur, professionnel, étudiant, membre de club photo, etc.

Les photographies réalisées au smartphone sont autorisées, à condition de respecter une définition minimale de **3000 pixels sur le côté long**.

2. Thème

Le thème de l'édition 2027 est : « **Musique** ».

Ce thème est entendu au sens large : musique jouée, écoutée, transmise, ressentie, mise en scène, mais aussi musique du quotidien, du vivant, des traditions, des lieux et des émotions.

3. Période et inscription

La période de participation s'étend du **1er avril 2026 au 1er avril 2027 à minuit**.

L'inscription est gratuite et se fait exclusivement en ligne via le site officiel du PHestival.

Chaque participant peut envoyer :

- **de 1 à 6 photographies individuelles maximum**, toutes catégories confondues ;
- et, en complément, **une seule série de 3 à 9 images** dans la catégorie « Regard d'auteur – série libre ».

Le nombre total maximum d'images envoyées par participant est donc de **15 images** (6 individuelles + 1 série de 9 images maximum).

La participation est entièrement gratuite. Les frais d'impression, d'encadrement et d'exposition des œuvres sélectionnées sont intégralement pris en charge par les organisateurs. Aucune récompense en espèces ne sera attribuée.

4. Dossier de candidature

Le dossier devra comprendre :

- Nom, prénom, date de naissance ;
- Adresse complète ;
- Numéro de téléphone ;
- Adresse e-mail (toute communication se fera par e-mail) ;
- Site internet éventuel ;
- Une photographie de l'auteur (facultative).

Les images :

- ne peuvent comporter ni signature ni *watermark* ;
- doivent être d'une taille minimale de 3000 pixels sur le côté long ;
- doivent être conformes à la catégorie choisie.

Pour chaque image, l'auteur devra indiquer :

- la date de prise de vue (métadonnées) ;
- le lieu ;
- la catégorie ;
- éventuellement un titre et une légende.

L'auteur devra déclarer :

- être l'unique auteur des images ;
- détenir les autorisations nécessaires (droit à l'image, lieux privés, etc.) ;
- accepter sans réserve le présent règlement.

Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

5. Catégories

Chaque photographie doit être inscrite dans une seule catégorie :

1. En scène

Concerts, répétitions, festivals, fanfares, cabarets, cafés-concerts, scènes locales... L'énergie du live et l'intensité du moment partagé.

2. Visages de la musique

Portraits de celles et ceux qui font vivre la musique : musiciens professionnels ou amateurs, élèves d'académie, chefs de chœur, DJ, chanteurs, instrumentistes.

3. Rituels, traditions et musiques du monde

La musique comme langage universel et expression culturelle : marches folkloriques, musiques traditionnelles, fêtes, cérémonies, pratiques collectives d'ici ou d'ailleurs.

4. Dans les coulisses

Avant que la musique sonne : l'écriture d'une œuvre, la création d'un instrument... Ou encore la rue, les locaux de répétition, les académies, les studios, loges, églises, kiosques, écoles de musique, lieux insolites ou abandonnés, les coulisses... Là où la musique naît, se prépare ou laisse des traces.

5. La musique du quotidien

La musique dans la vie de tous les jours : écoute intime, instruments, gestes, moments simples, solitaires ou partagés. Notes en mouvement. Rythmes, ondes, vibrations...

6. La musique du vivant

Rythmes naturels : eau, vent, pluie, bruissements, chants d'oiseaux. La musique est partout dans le vivant.

7. Photomontage & image augmentée

Photomontages, compositions numériques, images intégrant de l'intelligence artificielle ou des procédés hybrides. Toute image modifiée de manière substantielle ou générée par IA doit obligatoirement être inscrite dans cette catégorie.

8. Regard d'auteur – série libre

Série cohérente de 3 à 9 images développant un propos personnel, narratif, humoristique, documentaire ou conceptuel autour du thème de la musique.

Toute image réalisée avec l'IA doit se trouver dans la catégorie dédiée (n°7).

Le jury se réserve le droit de déplacer une image dans une autre catégorie si nécessaire.

6. Sélection et prix

Un jury composé des organisateurs et de personnalités qualifiées procédera à la sélection.

Environ **60 photographies** seront présélectionnées.

Elles seront :

- imprimées au format **40 × 60 cm** ;
- encadrées ;
- exposées aux Halles (accueil de l'Office du Tourisme).

À l'issue du festival, les tirages 40 × 60 seront **offerts aux auteurs**.

Les **12 lauréats** verront leur photographie imprimée sur une bache grand format de **200 × 200 cm**, exposée à l'entrée de la Ville.

Ces bâches restent la propriété des organisateurs.

Lauréats :

- 1 lauréat par catégorie (8) ;
- 1 Prix Coup de Cœur du Jury ;
- 1 Prix de la Ville ;
- 1 Prix Jeune Photographe (20 ans maximum) ;
- 1 Prix du Public (vote en ligne). Le vote en ligne aura lieu du 15 avril au 15 mai 2027.

La proclamation aura lieu lors du vernissage.

7. Droits et utilisations ultérieures

Les auteurs conservent la propriété intellectuelle de leurs œuvres.

En participant au concours, ils autorisent les organisateurs à :

- reproduire les images présélectionnées et lauréates à des fins promotionnelles (site web, réseaux sociaux, presse, supports imprimés) ;
- projeter les images durant le festival ;
- conserver les bâches des lauréats et les exposer ultérieurement dans le cadre d'événements partenaires, en Belgique ou à l'étranger (notamment dans le cadre de jumelages culturels).

Disposition complémentaire – Reproduction limitée dans le cadre d'un financement participatif

Dans le cadre du financement du PHestival par une campagne de financement participatif (crowdfunding), les auteurs des œuvres présélectionnées acceptent d'autoriser, à titre exceptionnel et non exclusif, la reproduction de leur œuvre (présélectionnée ou lauréate uniquement) jusqu'à **cinq (5) tirages maximum par auteur**.

Ces tirages pourront être proposés comme contrepartie dans le cadre du crowdfunding destiné exclusivement au financement du PHestival.

Conditions :

- Les tirages seront réalisés dans le respect de l'intégrité de l'œuvre ;
- Le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné ;
- Aucun tirage supplémentaire ne pourra être réalisé au-delà de ces cinq exemplaires sans l'accord écrit préalable de l'auteur ;
- À partir du sixième tirage éventuel d'une même œuvre, un accord spécifique de rémunération sera convenu avec l'auteur.

Cette autorisation est strictement limitée au cadre du financement participatif du PHestival 2027 et ne constitue en aucun cas une cession générale des droits d'auteur.

La participation implique l'acceptation de ces utilisations ultérieures.

8. Assurance et responsabilité

Les organisateurs souscrivent une assurance « clou à clou ».

Ils ne pourront être tenus responsables en cas de force majeure.

Aucun défraiement de transport ne sera accordé.

Fait à Philippeville, le 11 février 2026